

Information importante pour votre sécurité

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 de la nouvelle loi entièrement révisée sur la surveillance des assurances (LSA ; RS 961.01), les intermédiaires d'assurance sont désormais soumis à la surveillance des autorités compétentes. Selon l'article 40 de la LSA, on entend par intermédiaire d'assurance toute personne qui agit en vue de la conclusion de contrats d'assurance ou conclut de tels contrats. Sont notamment considérés comme des intermédiaires d'assurance les courtiers, les brokers, les conseillers d'assurance neutres ainsi que les conseillers au service externe des compagnies d'assurances. Tous les médiateurs d'assurance sont soumis à certains devoirs d'informations conformément à l'article 45 de la LSA.

Les compagnies d'assurances partenaires

Shansa SA est une société de **courtiers indépendants en assurances** (intermédiaires d'assurances, conseillers en assurances non liés). Elle a conclu des contrats de collaboration avec les compagnies d'assurance suivantes :

- Allianz
- AMS - VA
- Assura
- Axa
- Baloise
- CCAP
- CMMS
- Concordia
- EGK
- Fondation Opcion
- Fortuna
- Protection Juridique
- Generali
- Groupe Mutuel
- Helvetia
- Innova
- La Mobilière
- Orion
- Pax
- Protekta
- Rentes Genevoises
- Retraites Populaires
- Solida
- Swisslife
- Visana
- Zurich

Shansa SA travaille également en collaboration avec Maklerzentrum Schweiz AG pour les compagnies suivantes :

- CSS
- Concordia
- Helsana
- Innova
- Sanitas

Et avec la société BS & Associés SA pour les compagnies suivantes :

- Allianz
- CAP
- Chubb
- Helsana
- PAT-LPP
- FMCH (Bâloise)

Shansa SA collabore avec les compagnies susmentionnées dans toutes les branches d'assurance selon les besoins de la clientèle. Elle est indemnisée par les assureurs, qui lui versent les courtages prévalant actuellement sur le marché.

Attention toute particulière

Shansa SA travaille sur mandat de ses clients selon les prestations convenues dans le mandat de courtage.

Shansa SA est responsable en cas de **faute**, de **négligence** ou d'**informations erronées** de la part du conseiller dans son activité d'intermédiaire. Celle-ci a conclu une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'Axa Winterthur.

Votre conseiller n'utilise des **données personnelles** que lorsqu'elles sont requises dans le cadre des prestations convenues dans le mandat de courtage.

Shansa SA s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires au respect des dispositions légales en matière de protection des données et à traiter toutes les données de manière confidentielle. Les données personnelles sont conservées sur support électronique ou papier. Aucune information ne sera transmise à des tiers sans votre autorisation expresse et écrite.

Les conditions générales des assurances (CGA) vous ont été remises.

Madame / Monsieur : _____

confirme par la présente avoir pris connaissance des informations ci-dessus :

Lieu, date :

Signature :
